

2018-10-19 : Compte rendu du Collectif à La Tour – dimanche 14 octobre 2018-10-19

Présent-e-s : Pierre, Manon, Fleur, Jean-Paul, Babeth, Françoise, Hélène, Ben, Monique, Martin, Patricia, François A., Thierry, Dédé, Franck, Barbara, Fred, Nil, Vincent, Arnaud, Annie.

Egalement présent-e-s, sans être membres du collectif : Philippe, Nathalie, et André (ami de Patricia).

Excusé-e-s : Sébastien Vernier, Anne-Claire Molcard et sa fille Adama

**NB : 3 personnes se retirent du collectif : Isabelle CATOIS et Achille, Sylvain SLY.
(Cf les courriels reçus récemment)**

DATES A RETENIR pour 2019 : (NB : fixées hors de la séance, pendant le repas partagé)

20 janvier : C.A. chez Annie à Chichilianne (si trop de neige : chez Françoise et Philippe à Chabeuil)

30 et 31 mars : « raquettes-raclette »

11-12 mai : travaux + CA (NB : élections européennes le 26 mai)

2 juin : Assemblée générale

(fin septembre : rencontre ? encore à discuter)

12-13 octobre : travaux + CA

Ordre du jour : rôle du bureau ; rôle du collectif
réflexions sur la charte

Proposition de nommer Jean-Paul « gérant honoraire du GFA Cecilatour » : ce nouveau rôle permettrait une transmission des acquis, tout en permettant à Jean-Paul de ne plus endosser - au titre de gérant – les décisions collectives.

Concernant les statuts du GFA, Hélène relève une erreur importante (après avoir relu la première version de ce compte rendu : elle nous écrit :

« Les statuts du GFA sont OK , ils ont été enregistrés et à mon avis déposés au greffe du tribunal de commerce (N° d'enregistrement sur la copie).

Ils mériteraient d'ailleurs d'être relus par tous car ils sont très complets par exemple tous les problèmes que nous nous posons sur la transmission des parts y sont très détaillés, ainsi que sa gouvernance.

Par contre le problème est pour l'association, dont il faut retrouver les statuts déposés en préfecture en 1994: l'association à un N° de SIRET, et Christine a la date de la parution au JO Rappel l'association s'appelle la Tour et non la Tour de Borne »

Le nouveau rôle imparti à Jean-Paul impliquerait une modification de statuts (?), à mettre en pratique dès maintenant et à faire valider par l'AG de juin 2019. (Rappel : lors de l'AG de 2018, la gérance est devenue une co-gérance assumée par Dédé et Pierre.)

Les statuts de l'association doivent être déposés à la préfecture. Retard important sur ce plan administratif ; il faudrait ouvrir le compte de l'association en ligne, sur lequel on peut déclarer les changements de bureau. Ben se charge de mettre au clair la déclaration. Hélène, comme trésorière, rappelle que des statuts validés sont nécessaires pour ouvrir un nouveau compte en banque.

On gardera un temps lors de la réunion du 20 janvier 2019 pour remercier Jean-Paul ! (toutes les propositions sont bienvenues ...)

Rôle du Bureau :

- il endosse la responsabilité juridique, par exemple lors de la signature d'un contrat avec un salarié, payé par l'association ; et il règle les questions qui se posent dans l'urgence.
 - une réunion du Bureau a été proposée par courriel, en vue du Collectif de ce jour, pour « débrouiller les problèmes » à aborder ; ce message n'a pas été diffusé à tout le Collectif, ce qui a été perçu comme un manque de transparence.
 - cette transparence est nécessaire pour notre cohésion, mais la confiance (vis-à-vis de personnes qui gèrent la mise en œuvre des décisions) est également importante
 - la communication par internet permet une information à chaque membre, mais n'aboutit pas facilement à une décision ; or, jusqu'à maintenant, les décisions relevaient du Collectif, mais un autre fonctionnement est possible (selon les règlements pour les « associations loi 1901 »)
 - Proposition : élargir le Bureau, en y associant de nouvelles personnes. Pour définir l'ordre du jour, chacun-e peut proposer des sujets. Si urgence (c'est-à-dire : un imprévu !) : collecter les réactions des membres du CA avec demande de réponse dans les 3 jours.
- Au terme du débat, vote sur la proposition suivante :

Rester avec des statuts aussi simples que possible ; le Bureau peut décider en cas d'urgence ; le collectif prend des décisions de principe (ex : engager un salarié) et peut en déléguer au Bureau la réalisation (ex : rédiger le contrat avec ce salarié), tout en vérifiant que les informations circulent correctement vis-à-vis de tou-te-s les participant-e-s au Collectif. Adopté, sauf une abstention.

Rôle et fonctionnement du Collectif :

La plus grande partie de nos échanges (avec ou sans décision) touche à l'Association ; les affaires du GFA prennent du retard : gestion de la forêt, pose de panneaux limitant la chasse sur le domaine, par exemple.

Reprendre le fonctionnement par commissions : réactualiser le document de 2014, en ouvrant ces groupes de travail à de nouvelles personnes. Chaque commission se donne un référent. *Voir document adressé par Fleur.*

Réflexions sur la Charte : (cf document rédigé par Ben – diffusé le 8 octobre)

D'une part, la charte dans son ancienne rédaction reste adéquate ; d'autre part, il est nécessaire d'y retravailler pour mieux la faire correspondre au contexte actuel. Il y a 25 ans, nous étions portés par l'idée de défendre la terre et le monde paysan ; depuis, s'ajoutent des questions telles que : comment vivre en société ? quel accueil pour les migrants ? comment vivre les changements climatiques ? comment préserver la biodiversité ? défense des biens communs ...

La charte nous engage à titre personnel, mais en tant que CA nous représentons les 550 copropriétaires. Chaque adhérent (ou pour le moins chaque membre du CA) devrait en prendre connaissance et la signer. Elle doit résister à l'épreuve du temps ; les termes employés pour affirmer nos valeurs sont donc importants (ex. : pourquoi parler de « migrants » alors que nous savons qu'il s'agit de réfugiés ?)

La charte devrait également nous inspirer pour la rédaction de nos règles de fonctionnement en collectif, de même que pour l'élaboration d'un « règlement intérieur » (à l'intention des utilisateurs de La Tour).

Plusieurs interventions sont suscitées par l'expression « désobéissance civile » ; nous acceptons l'idée de nous mettre dans l'illégalité, en-dehors de lois avec lesquelles nous ne serions pas d'accord ... mais souvent, nous dérogeons aux lois par « négligence ».

Solidarité, non-violence, biens communs, humanisme, citoyenneté, engagement politique : autant de valeurs à souligner.

Propositions : ouvrir une nouvelle commission / groupe de travail « Charte et engagement politique » ; Ben soumettra un texte remanié, qui pourrait être retravaillé avec un outil informatique : FRAMAPAD, qui permet une co-rédaction. (ce même outil pourrait être utilisé dans les autres commissions), parallèlement aux échanges de courriels.

DIVERS :

Le souci de l'information : cet été, certains messages se sont diffusés par erreur, liées à l'utilisation inadéquate de la touche « Répondre » équivalente à « Répondre à tous » : souvenons-nous que la liste de groupe envoie notre message à chaque participant-e; rester vigilants dans nos échanges par internet. **Il serait judicieux de titrer nos messages, : URGENT, INFO, etc...** Certaines informations (p.ex. concernant la Biovallée) sont intéressantes mais n'appellent pas toujours de réponse. D'autres courriels devraient porter la mention « URGENT » pour susciter une réaction rapide. Les messages concernant en particulier telle commission pourraient porter en en-tête le nom de cette commission.

Liens avec le Diois :

Les relations entre La Tour et divers groupes de jeunes se multiplient. On a raté le 1^{er} festival écologique du Diois (Festiwild) où on aurait pu faire de nouveaux adhérents. Y veiller pour une nouvelle édition.

Diverses démarches ont été tentées pour proposer la grande salle comme lieu de réunion ; succès inégal : cet espace semble décourager certains organismes par ses difficultés d'accès, mais a été très apprécié pour une rencontre des « accompagnateurs montagne ».

Relations avec la FRAPNA (suite au refus de diffuser l'appel au financement participatif, par réaction négative face à l'utilisation d'un 4 x 4) : Françoise a pu reprendre contact, ce qui a permis un article à paraître dans « Epines drômoises ».

Après plusieurs tentatives de contact, parfois décevantes, les « Semaines écologiques » de Die vont se renouveler (visitez le site très intéressant : www.ecologieauquotidien.fr) ; si nous voulons y participer plus activement, influencer le projet, éviter les déceptions vécues par le passé, il est nécessaire de se manifester. Monique souhaite renouveler ce lien ; Françoise prendra contact les responsables de ces journées.

Ben reste en contact avec Fraliberthé (cf. site <http://fraliberthe.fr/>)

NB : Fleur aimerait savoir si on peut disposer de la maquette, base des 2 panneaux (actuellement affichés entre la cuisine et la douche au gîte) : l'idée vient de François qui souhaiterait en tirer des documents « papier ».

François suggère d'établir une liste de tous ces contacts, accessible aux membres du CA : résultats obtenus, contacts à renouveler, nouveaux liens à établir + comment maintenir le contact avec les nouveaux adhérents rencontrés lors de leur séjour cet été ?

De même, il faut imaginer un mot de reconnaissance auprès des souscripteurs au financement participatif ; on a pris du retard là aussi ! **NB : Qui va s'en charger ???**

Contrat d'engagement d'un salarié pour l'entretien courant de La Tour :

Devenu nécessaire car nous n'avons plus la possibilité, en tant qu'association, d'utiliser les « chèques-emploi ».

Nombre d'heures/mois minimal pour entretien de la Tour. Sylvain n'interviendra plus sur l'été, sauf pour l'approvisionnement de base. Ses tâches porteront sur l'entretien mensuel : vérifier la sécurité ; petits travaux ici et là ; contact avec les groupes en gestion libre. Durée : 6 mois minimum , éventuellement 7 mois : de nov à mai, à raison de 10 à 15h/mois.

Débat (où s'expriment des avis divergents) : Adhésion à la médecine du travail ? Mutuelle ? Non, pas nécessaire sur un CDD ? Modalités à préciser par le Bureau.

Paiement du salaire : nous disposons de 9300 euros.

Vote sur le principe de ce contrat : une voix contre; 6 abstentions